

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 avril 2022

n° 065-22

Objet : *RD - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Digue sur la commune de Cognin*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 8

Pierre Dupérier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 avril 2022

délibération n° 065-22

objet **RD - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Digue sur la commune de Cognin**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la rue de la Digue, route départementale 47, est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de cette voirie ne relevant pas des prérogatives du Département.

Un projet d'aménagement et de sécurisation de la route départementale a été étudié en étroite concertation avec la commune de Cognin, ainsi qu'avec le Département.

Les travaux qui seront réalisés au printemps 2022 consistent à :

- mettre en œuvre des dispositifs de type écluses routières et deux plateaux surélevés afin de réduire les vitesses des véhicules (véhicules légers et poids lourds) qui empruntent la rue de la Digue,
- matérialiser par du marquage au sol un CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) afin de sécuriser les flux de cycles très présents sur cet itinéraire,
- délimiter un cheminement piéton à l'aide de bordures collées pour sécuriser les flux de piétons,
- mettre en œuvre de la résine gravillonnée pour sécuriser les nombreux carrefours présents sur le linéaire.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 75 000 € HT et cette opération peut être éligible à une subvention du Département.

Il est donc proposé de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la rue de la Digue, route départementale 47.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'autorisation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la rue de la Digue, route départementale 47,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 065-22

Objet de l'acte :	RD - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Digue sur la commune de Cognin
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	14 avril 2022
Annexe(s) :	Plan de situation - Rue de la Digue à Cognin

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27059H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27059H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2022
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2022
Publication :	jeudi 14 avril 2022